



- Vert** Très facile, promenade familiale. Moins de 2h de marche. **Bleu** Facile, faible dénivelé, durée moyenne, petit équipement nécessaire. Moins de 3h de marche.
- Rouge** Sportif, dénivelé important et/ou durée longue, pour randonneurs habitués à la marche, quelques difficultés techniques. Moins de 4h de marche.
- Noir** Très difficile, itinéraire long et/ou présentant des difficultés techniques importantes, pour randonneurs expérimentés et sportifs. Plus de 4h de marche.
- Mauve** Itinéraire de liaison ou de contournement.
- Pointillés** : tronçons interrompus et/ou travaux en cours.

Promenade à caractère sportif, prudence ! Suivre le balisage jaune ou blanc (provisoire entre Le Brusac et La Lègue à Six-Fours-les-Plages).

## PRATIQUE DU SENTIER

### SIX-FOURS-LES-PLAGES

- D2 Le Brusac ↔ Plage de Bonnegrâce B3 ○ ⊗ ○  
*Balade géologique*
- D2 Le Brusac ↔ ND du Mai F5 ⊗ ○ ○  
*Balade en balcon*

### LA SEYNE-SUR-MER / SIX-FOURS-LES-PLAGES

- D7 Plage de la Verne ↔ ND du Mai F5 ○ ⊗ ○  
*Balade panoramique*

### LA SEYNE-SUR-MER / SAINT-MANDRIER-SUR-MER

- D8 St Elme ↔ Plage de Cavalas D10 ○ ⊗ ○  
*Balade autour de la Presqu'île*

### TOULON / LA GARDE

- A10 Port St Louis ↔ Tour Royale B9 ○ ○ ⊗
- A10 Port St Louis ↔ Anse Magaud A13 ○ ○ ⊗  
*Sur les traces des contrebandiers*

### LE PRADET

- A15 Le Pin de Galle ↔ Port des Oursinières C15 ○ ⊗ ○  
*Balade entre terre et mer*

### LE PRADET / CARQUEIRANNE

- C15 Port des Oursinières ↔ Mine de Cap Garonne C16 ⊗ ○ ○  
*Balade au centre de la Terre*
- C16 Mine de Cap Garonne ↔ Fort de la Gavresse B17 ⊗ ○ ○  
*Balade autour des forteresses*
- B17 Fort de la Gavresse ↔ Port des Salettes C18 ○ ○ ⊗  
*Balade bucolique*
- C19 Port des Salettes ↔ Le Pradet C18 ⊗ ○ ○

### HYÈRES-LES-PALMIERS

- La Presqu'île de Giens : ⊗ ○ ○
- G21 Plage des Darboussières ↔ La Madrague F21 ○ ⊗ ○  
*Balade de rêve*
- La Presqu'île de Giens : ○ ⊗ ○
- F23 la Badine ↔ Plage des Darboussières G21 ○ ⊗ ○  
*Balade entre rochers et forêts*

⊗ praticable ⊗ praticable partiellement ⊗ interdit

## ACTUALITÉS

### Informations sur les tronçons praticables partiellement :

#### Le Brusac - Plage de Bonnegrâce :

Utiliser l'itinéraire de contournement par la D616 entre la plage du Rayolet et le port de la Coudoulière. Portion de sentier fermée au niveau du Cap Nègre et du Parc de la Méditerranée. Utiliser l'itinéraire de contournement par la D616.

#### Plage de La Verne - ND du Mai :

Tronçon interdit à la circulation piétonne par arrêté municipal au sein du massif de Sicié. Utiliser l'itinéraire de contournement par la corniche merveilleuse entre les aires du Bœuf et du Jonquet.

#### St Elme - Plage de Cavalas :

Itinéraire de contournement mis en place sur 150 mètres au niveau du front de mer de Marégau en raison de l'effondrement d'un mur de propriété.

#### Le Pin de Galle - Port des Oursinières :

Tronçon interdit à la circulation piétonne par arrêté municipal entre les plages des Bonnettes et de la Garonne.

#### La Badine - Plage des Darboussières :

Tronçon interdit à la circulation piétonne pour raisons de sécurité par arrêté municipal au niveau du Port du Niel.

### Informations complémentaires :

#### Port Saint - Louis - La Tour Royale :

Tronçon interdit à la circulation piétonne par arrêté municipal en raison du remplacement des garde-corps à venir et des dégâts causés par les intempéries de novembre 2011.

#### Port Saint - Louis - Anse Magaud :

Tronçon interdit à la circulation piétonne par arrêté municipal entre l'anse Tabarly et le Cap Brun.

#### Plage des Darboussières - La Madrague :

Difficulté de cheminement 150 mètres après le port de la Madrague car portion de sentier submersible.

## LES PATROUILLES VERTES

Une présence permanente à votre service. Les patrouilles de surveillance arpentent les sentiers littoraux afin d'assurer trois missions :

### ↳ Surveiller

Inventorier les dégâts, veiller au bon comportement des usagers. Prévenir les risques d'incendies. Recueillir des données sur la fréquentation.

### ↳ Entretien

Assurer l'entretien courant du sentier : élagage, remplacement de panneaux, de marches, de palissades, ramassage des déchets encombrants...

### ↳ Informer

Renseigner les randonneurs et les promeneurs sur la faune, la flore, le paysage, les monuments historiques, le parcours et sa durée, les accès aux sentiers de grandes randonnées, les risques d'incendies dus à la négligence. Partager et diffuser l'information auprès des communes.

### ↳ Pour en savoir plus...

Tél. : 04 94 93 83 00  
www.tpm-agglo.fr  
environnement@tpmed.org  
tourisme@tpmed.org

